

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### Débat d'orientations budgétaires pour 2026 au vu du rapport des orientations budgétaires

#### ***I/ GENERALITES SUR LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES***

En vertu de l'article L.2312-1 du CGCT, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Pour rappel, le juge administratif a précisé que le DOB et le vote du budget ne pouvaient avoir lieu dans la même séance, ni le même jour, ni la veille. Le motif : le DOB doit éclairer les administrateurs sur les grands équilibres budgétaires et il faut leur laisser un temps suffisant pour "intégrer" ces éléments avant le vote du budget.

Enfin, il est à noter que désormais le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

#### **Contenu du ROB**

L'article L.2312-1 du CGCT précise que le ROB doit porter sur : **les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.**

#### **Transmission et publication**

L'article L.2312-1 du CGCT précise que le ROB doit être transmis au préfet du département et au président de l'EPCI dont la commune est membre.

#### ***II/ CONTEXTE***

L'exercice budgétaire de l'année 2026 devrait se réaliser dans **un climat social incertain, compte tenu du contexte international (posture des USA, guerre en Ukraine...) qui peuvent, notamment avoir des répercussions sur le coût de l'énergie.**

Le gel des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales, contraint fortement la marge de manœuvre financière de la commune et indirectement du CCAS. Malgré tout, les actions au profit des Marollais ont été maintenues.

**La fréquentation du CCAS est toujours importante ; seul service de proximité, avec la mairie, délivrant un accueil, un accompagnement dans les démarches et une interface avec les organismes sociaux et proposant l'accès en libre-service à un ordinateur. Les seniors ont plaisir à venir au CCAS, ne serait-ce que pour le contact.**

### ***III/ ENGAGEMENTS DU PRESIDENT ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : REPONDRE AUX BESOINS DU TERRITOIRE***

#### **A/ Accueil du public**

**Les horaires** (4 matinées par semaine, les lundis, mardis, jeudis et vendredis) **conviennent au public.**

Le suivi des dossiers est assuré par un seul agent référent, dont la formation et un agent pour le back-up.

**Le poste informatique situé à l'accueil du CCAS est peu utilisé.** Certains administrés l'utilisent en autonomie pour effectuer leurs démarches en ligne, qui sont de plus en plus nombreuses (CAF, édition de CV...) ; d'autres se font aider de l'agent d'accueil.

**Les seniors sont régulièrement orientés vers le guichet France Services situé à la Poste, notamment pour le montage des dossiers de cartes d'identité et passeports.**

**La directrice du CCAS/Directrice de la résidence du Parc (Mme Hurtrel)** reste présente à mi-temps sur le CCAS, pour recevoir le public et gérer les dossiers d'ordre social et à mi-temps à la Résidence par ailleurs.

#### **B/ Logement**

##### **B-1 : Accès au logement**

Le CCAS et les services de la commune continuent de travailler en partenariat avec les bailleurs sociaux afin **de répondre au mieux aux besoins de la population en matière de logement.**

Il est rappelé les préconisations fortes de l'Etat qui imposent à la commune, **suite à la loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique), une obligation de 5 phases de 45 logements chacune**, sachant que la seule possibilité d'urbanisation d'envergure pour Marolles-en-Hurepoix reste, pour les prochaines années, le secteur gare.

**Malgré les efforts de la commune en termes de création de logements sociaux, l'Etat maintient malgré tout sa pression sur la commune quant à la réalisation de logements sociaux**, en lui appliquant une pénalité qui s'élève à 65.000 € par an environ.

**Fin 2025, le CCAS a été associé à la procédure d'attribution des logements pour les 37 logements sociaux pour personnes en situation de handicap psychique.**

## B-2 : Maintien dans le logement

Pour les séniors vivant seuls, **besoin d'accès au logement et maintien dans le logement** sont importants et le rôle du CCAS et de ses services est primordial, comme l'indiquent les éléments suivants (détaillés dans le rapport d'activité) :

- **Téléalarme**
- **Repas à domicile.** Pour information, la mise en place du portage pour les week-ends est effective mais peu utilisée.
- **Service d'aide à la vie quotidienne** des personnes âgées pour leurs déplacements (rendez-vous médicaux, démarches administratives) reste peu utilisé. Le CCAS propose également des navettes vers les centres commerciaux.

## C/ Aide en faveur des plus démunis

Le CCAS poursuit également son **action en faveur des plus démunis** (détaillée dans le **Rapport d'activité**) :

- Aide alimentaire aux personnes les plus défavorisées, notamment via la distribution de paniers de légumes et fruits frais (ReVivre) a bien fonctionné et sera pérennisée pour 2026.
- Des aides ponctuelles ont été accordées aux familles (pour les besoins en pétrole et gaz notamment) ou, en matière d'aide alimentaire des Restos du Cœur notamment. **Les années précédentes, le CCAS a bénéficié de dons divers, venus augmenter ses recettes : en 2025, le CCAS a ainsi reçu des dons de l'association Vesti'Aid** (5500€ dont 500 € reversés aux Restos du Coeur). Ces dons servent à financer essentiellement les aides de fin d'année.
- **Colis aux seniors pour Noël 2025.**

## D/ Maintien du bien-vivre ensemble

Véritable plus-value du CCAS, **les loisirs et animations proposées aux séniors (voire aux familles)** et favorisant le « bien vieillir » organisés à la Résidence du Parc sont variées et régulières : ateliers créatifs, liens intergénérationnels avec les écoles, sorties...

Permettent habituellement de promouvoir également le « bien-vivre ensemble » :

1. La **sortie annuelle des séniors traditionnellement organisée au mois de juin** s'est déroulée le 19 juin à Toucy.
- La **Semaine Bleue**, a eu lieu la 1<sup>ère</sup> semaine d'octobre ;

- Les **vacances proposées aux seniors à la Baule** du 11 à 18 octobre 2025 ont plu à leurs 40 participants ; grâce à l'aide de l'ANCV, les intéressés ont pu bénéficier d'une réduction de 200 €.
- Le **repas des seniors** de janvier 2025 a été organisé avec le même traiteur qu'en 2024 (il a regroupé près de 200 séniors) ;  
Les **sorties familiales organisées traditionnellement en juillet et août** (1 bus en juillet et un bus en août) ont été organisées en 2024 sur Deauville à chaque avec un bus de 60 places.

#### ***IV/ BUDGET***

##### **A / Orientations budgétaires pour 2026**

Il est proposé d'établir un budget pour l'année 2026 permettant d'assurer le bon fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale et de la résidence des personnes âgées, dans des **conditions financières satisfaisantes grâce à la subvention allouée par la commune qui représente la majeure partie des recettes de fonctionnement du CCAS**.

Sections de fonctionnement, sont prévus :

**Pour le C.C.A.S.**, gestion stricte des crédits alloués pour les aides diverses, organisation de sorties et animations, payantes ou non.

**Pour la résidence du Parc**, il s'agit d'une reconduction des crédits pour l'entretien du bâtiment. Une provision est inscrite, comme chaque année, pour la remise en état d'appartements en cas de mutation.

Il est rappelé que pour la résidence, la provision GER, qui permet à Logial de faire ce type de gros travaux, correspond à 1% de la valeur actualisée du bâtiment et représente environ 21% du loyer payé mensuellement à Logial.

Sections d'investissement :

**Pour la résidence du Parc**, il est prévu de poursuivre le remplacement des **convecteurs dans certains appartements, notamment en cas de déménagement et au premier étage**.

##### **B/ Engagés pluriannuels envisagés**

Sans objet. Il n'est pas prévu d'engagements pluriannuels.

##### **C/ Structure et gestion de la dette**

Sans objet. Le CCAS n'a pas contracté d'emprunts.